



## Annexe Sportive 2010 MINI-MAX ET MICRO MAX

Version 21 mars 2010  
(La version 2011 remplace la version 2010).

Afin de standardiser les catégories Micro Max et Mini Max et de les ajouter au programme Rotax national tout en tenant compte de la sécurité des participants, il a été établi de préciser les règles sportives pour ces deux catégories.

### 1. Rotax Micro-Max

#### 1.1 Âge : 8 à 10 ans

Le pilote participant à la catégorie Micro-Max doit avoir 8 ans au moment de sa première course. Toutefois, le pilote est autorisé à participer à une course de club dès l'âge de 7 ans si le club l'autorise spécifiquement.

#### 1.2 Châssis

Seuls les châssis de type Cadet sont autorisés.

1.2.1 Empattement maximal : 95 cm

1.2.2 Essieu arrière : 25 mm plein ou 30 mm vide

1.2.3 Freins avant interdits

1.2.4 Largeur maximale des voies arrière : 127 cm

1.2.5 L'extrémité extérieure des roues arrière ne doit pas être plus étroite que 2,5 cm par rapport à l'extrémité extérieure du pare-choc latéral du même côté.

1.2.6 Protection arrière obligatoire

#### 1.3 Protection arrière

La protection arrière doit être en plastique ou en acier magnétique et sa construction ne doit présenter aucun danger pour la sécurité.

L'ensemble doit être fixé au cadre en 2 points minimum par des supports réalisés en plastique, acier ou aluminium (éventuellement par un système souple) sur les 2 tubes principaux du châssis, ou sur le pare-chocs actuel (barre supérieure et barre anti-encastrement, Article 2.5.2 du Règlement technique CIK-FIA).

La protection arrière doit couvrir au minimum 50% de chacune des roues arrière (assemblage de la jante et du pneu) à tout moment. La mesure doit être faite à partir de la ligne centrale du pneu.

A tout moment et dans toutes conditions, la protection arrière ne doit jamais dépasser du plan extérieur des pneus ou des jantes arrière, quelque soit l'élément le plus à l'extérieur.



Dimensions des jantes (sec & pluie) : avants : maximum 135 mm  
arrières : maximum 185 mm

**2.5 Poids minimal**

En tout temps, le poids minimal du kart, incluant le pilote et son équipement de protection (casque, combinaison, gants etc.) doit être d'au moins 290 lbs (131,5 kg).

**2.6 Carburation :**

Le règlement particulier de l'événement ou du championnat dans lequel se trouve l'événement doit préciser quelle carburation les pilotes doivent utiliser (articles 15.8.1 et 15.8.2 du règlement technique du CRM). Le règlement peut autoriser les deux combinaisons de carburation possible ou exiger que tous les pilotes utilisent la même combinaison. Dans le cas où une seule combinaison est autorisée, les pilotes doivent utiliser le même gicleur principal, lequel sera communiqué au plus tard la journée de l'événement. Dans le cas où le règlement permettrait l'utilisation des deux combinaisons, le règlement doit préciser quel gicleur principal spécifique à chacune des combinaisons doit être utilisé.

**2.7 Pignon :**

Tous les participants doivent utiliser un pignon d'origine de 13 dents. Le règlement particulier de l'événement ou de la série peut spécifier un ratio fixe (pignon et couronne) pour tous les participants.